

REGLEMENT ANNUEL MATCH RACING

Saison sportive 2023 – 2024

Classement Mondial World Sailing

Ranking list World Sailing Masculins au 1er août 23

FFVoile	Prénom et nom	Rang WS	Points
1	Aurélien Pierroz	4	7935
2	Damian Michelier	7	7369
3	Jean-Baptiste Bernaz	9	7198
4	Maxime Mesnil	11	7037
5	Ian Garreta	15	6009
6	Timothée Rossi	18	5644
7	Ange Delerce	22	5349
8	Amaury Berger	24	5280
9	Tom Foucher	25	5272
10	Noé Ackermann	32	4349

Ranking list World Sailing Féminines au 1er août 23

FFVoile	Prénom et nom	Rang WS	Points
1	Pauline Courtois	1	11123
2	Kenza Coutard	12	3662
3	Margot Riou	14	3506
4	Margot Vennin	19	2446
5	Lucie Goût	38	998
6	Elise Leconte	47	660
7	Paola Amar	51	492
8	Marie De Reviers	60	403
9	Sandrine Mourniac	64	324
10	Blandine Jaffrain	73	225

Règlement du Championnat de France Open de Match Racing



1- Organisation :

Le Championnat de France Open de Match Racing sera organisé du 20 au 24 mars 2024, sous l'autorité de l'APCC Voile Sportive Nantes. Il se déroulera à Pornichet. Cette épreuve décerne le titre de « Champion de France Open de Match Racing – 2024 ». Cette Compétition sera courue sur des J80.

2- Fonctionnement :

Le Championnat de France Open Match Racing est ouvert à **12 barreaux**.

Seront sélectionnés les 3 premiers barreaux français au classement de chaque finale de bassin.

Les 3 places restantes seront attribuées par le groupe restreint au sein de la Commission Nationale Match - Racing.

En cas de désistement d'un des barreaux sélectionnés au Championnat par les finales de bassin, la ré-attribution de la place vacante sera laissée au choix du **groupe restreint de la Commission Nationale Match - Racing**.

Pour bénéficier de l'une de ces places, le barreur doit formuler une demande d'invitation auprès de Commission Nationale Match Racing.

Les demandes d'invitation doivent parvenir à la Commission Nationale Match Racing, **au plus tard le lendemain de la dernière finale de bassin**, à l'adresse : habitable@ffvoile.fr

Le groupe restreint, en charge de l'attribution des invitations, sera composé de :

- Au titre de Présidente de la CNMR, Nathalie PEBEREL
- Au titre de la FFVoile et des Pratiques sportives - Pôle Habitable, Claire PRUVOT
- Au titre du bassin Atlantique : Mathieu RICHARD ou son représentant
- Au titre du bassin Manche : Cédric CHATEAU ou son représentant
- Au titre du bassin Méditerranée : Philippe MICHEL ou son représentant

Chaque membre bénéficiera d'une voix.

En cas d'égalité sur certaines candidatures, l'avis de la Présidente de la CNMR sera privilégié et déterminant.

Les championnats de bassin Atlantique, Manche et Méditerranée sont organisés par les coordonnateurs de bassin avec les Clubs, Comités Départementaux de Voile ou Liges. Les règlements des championnats de bassin sont en annexe du présent règlement.

Un barreur peut participer aux épreuves sélectives d'un ou plusieurs bassins, selon les conditions d'admissibilité fixées par les Avis de Course et les règlements de bassin.

Un barreur ne peut participer qu'à une seule finale de bassin.

3- Inscription :

→ Aux épreuves de sélection et finales de bassin :

Les barreurs s'inscrivent directement auprès des organisateurs des épreuves de sélection, et du coordonnateur de bassin, dont les coordonnées figurent dans les annexes.

→ Au Championnat de France Open de Match Racing :

Les dossiers d'inscription des barreurs qualifiés par bassin devront être envoyés au plus tard **10 jours** après la fin de l'épreuve donnant la qualification.

→ Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Open Match Racing :

Les dossiers d'inscription des barreurs qualifiés par la Commission Nationale Match Racing devront être envoyés aussi vite que possible, et en tout état de cause, **10 jours** avant le début de l'épreuve.

Dossier à envoyer à :

APCC Voile Sportive - Port de Pornichet – 44380 Pornichet
Tél : 09 53 35 88 51 - Site Internet : <http://www.apcc-voilesportive.com>

- Contact: José VASQUEZ Tel : 06 95 07 25 81 - Adresse mail : jose@apcc-voilesportive.com

comprenant les documents suivants :

- la fiche d'inscription dûment complétée

- le chèque de frais de constitution de dossier de : **500 €**
(à l'ordre de l'APCC Voile Sportive)

- le chèque de garantie de participation de : **500 €**
(à l'ordre de la FFVoile, à remettre à l'organisateur de la sélective)

- le chèque de caution matériel de : Tel que défini dans l'avis de course

*** Lors des finales de bassin (avant le début de la compétition) les barreurs souhaitant, en cas de sélection, participer au Championnat de France, devront déposer un chèque de caution de participation d'un montant de 500 € (à l'ordre de la FFVoile).**

4 - Equipage :

4.1 - Le nombre de personnes à bord est défini dans les avis de course des différentes épreuves mais ne pourra pas être inférieur à 3 équipiers ni supérieur à 5 équipiers. Pour l'ensemble des épreuves sélectives au Championnat de France Open de Match Racing et pour le Championnat de France Open de Match Racing, le poids maximum de l'équipage (barreur/barreuse inclus) est fixé à 350 kg.

Tout équipier devra présenter :

- Sa licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition pour les majeurs (licence Club FFVoile mention « compétition »),

Ou

- Sa licence Club FFVoile (mention « adhésion » ou « pratiquant ») accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an pour les majeurs.

Un barreur sélectionné ne pourra être remplacé que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing. En cas de désistement avant le championnat d'un barreur sélectionné, la Commission Nationale Match - Racing pourra désigner un barreur remplaçant.

5- Règles Applicables :

Le Championnat de France Open de Match Racing Open est régi par :

- les règles World Sailing,
- les prescriptions de la FFVoile,
- le présent règlement et les règlements des championnats de bassin,
- les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection,
- Conformément à la réglementation 20 World Sailing « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.

PALMARES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2023

Association Match Racing Antibes (AMRA) Du 22 au 26 mars 2023

1 ^{er}	Aurélien Pierroz	SR du Havre
2 ^{ème}	Pauline Courtois	CV Saint Aubin - Elbeuf
3 ^{ème}	Ian Garreta	SR Antibes
4 ^{ème}	Timothé Rossi	SR Antibes
5 ^{ème}	Damian Michelier	CN Rennes
6 ^{ème}	Ange Delerce	SR Antibes
7 ^{ème}	Amaury Berger	AMRA Antibes
8 ^{ème}	Noé Ackermann	CV Saint Aubin - Elbeuf
9 ^{ème}	Clément Cron	La Rochelle Nautique
10 ^{ème}	Tom Foucher	APCC Voile Sportive Nantes
11 ^{ème}	Kenza Coutard	CV Saint Aubin - Elbeuf
12 ^{ème}	Edouard Gendreau	APCC Voile Sportive Nantes

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DU BASSIN MEDITERRANEE 2023 – 2024

1. Organisation :

Les épreuves du championnat du Bassin de Méditerranée de Match Racing sont organisées par les clubs de la façade Méditerranéenne.

Ce championnat est qualificatif pour le Championnat de France Open de Match Racing 2024.

La coordination du championnat est assurée par :

- Philippe Gomez philippe.gomez@ffvoile.fr
- Philippe Michel philippe.michel@ffvoile.fr

2. Fonctionnement :

PHASE 1 : ROUNDS ROBIN SELECTIFS :

Les épreuves sont programmées aux lieux et dates définis ci-dessous avec la possibilité d'organisation d'étapes supplémentaires. Les places sur chaque épreuve seront limitées (nombre de bateaux disponibles x 2 sans excéder 10 équipages). Un minimum de 4 équipages inscrits devra être atteint pour la validation de l'épreuve.

En cas d'annulation d'une épreuve, l'organisateur fera tout son possible pour la reporter. Un minimum d'inscription de 4 barreaux pour la nouvelle date permettra de valider le report. En cas d'impossibilité, l'épreuve sera annulée.

Les premiers barreaux français de chaque épreuve de la phase qualificative seront invités directement à la finale de bassin.

Les barreaux peuvent participer à toutes les épreuves. A chaque participation à l'une des épreuves, les barreaux se verront attribuer des points prenant en compte leur classement et le nombre d'inscrits (cf. tableau ci-après).

Les barreaux seront sélectionnés à la finale de bassin selon la méthode suivante :

Le classement d'un barreur s'effectue sur le cumul des points prenant en compte le résultat de ses **deux meilleures épreuves**.

Attribution des points sur les Rounds Robin :

NOMBRE DE PARTICIPANTS	10	9	8	7	6	5	4
CLASSEMENT 1	10,00	9,94	9,87	9,77	9,65	9,47	9,21
2	8,95	8,77	8,55	8,27	7,89	7,37	6,58
3	7,89	7,60	7,24	6,77	6,14	5,26	3,95
4	6,84	6,43	5,92	5,26	4,39	3,16	1,32
5	5,79	5,26	4,61	3,76	2,63	1,05	
6	4,74	4,09	3,29	2,26	0,88		
7	3,68	2,92	1,97	0,75			
8	2,63	1,75	0,66				
9	1,58	0,58					
10	0,53						

PHASE 2 : FINALE DE BASSIN (4 équipages minimum et 8 maximum) :

Les premiers barreaux français d'épreuves de la phase 1, ainsi que les barreaux de la phase 1 qui auront obtenu le plus grand nombre de points, seront sélectionnés à la finale de bassin.

En cas d'égalité en points au classement de la phase 1 :

1. Le départage se fera en fonction du nombre de meilleures places à chaque épreuve acquise pour chacun d'entre eux, jusqu'à ce que l'égalité soit résolue,
2. Si l'égalité n'est pas résolue par l'article 1 ci-dessus, le départage se fera en faveur de l'épreuve courue ayant eu le plus grand nombre de participants.
3. Si l'égalité persiste après application de l'article 2 ci-dessus, le départage se fera en faveur de la meilleure place obtenue lors de la dernière épreuve courue par chacun des barreaux, que ces barreaux se soient rencontrés ou non.
4. Une à deux « wild cards » (invitations) maximum pourront être proposées à des barreaux ayant participé ou pas à une épreuve qualificative et ayant fait acte de candidature au plus tard le lendemain de la dernière épreuve de la phase 1.

Ces barreaux seront choisis par les responsables du bassin de Méditerranée pour compléter la liste des équipages.

En cas de désistement d'un ou de plusieurs sélectionnés de la phase 1, les barreaux suivants du classement se verront proposer la sélection à la phase 2.

En cas d'impossibilité, les responsables de bassin pourront décider d'inviter les barreaux de leur choix.

En cas d'annulation de la finale de bassin, l'organisateur fera tout son possible pour la reporter. Un minimum d'inscription de 6 barreaux permettra de valider le report.

Si le report de la finale de bassin n'était pas possible, la sélection à minima des 2 barreaux français du bassin Méditerranée pour la participation au Championnat de France se fera sur le classement général de la phase 1 (Rounds robin sélectifs), la 3^{ème} place pouvant être attribuée sur décision des responsables de bassin Méditerranéen après validation du responsable du département pratiques sportives de la FFVoile.

A l'issue de la phase 2, les 3 premiers barreaux Français seront sélectionnés pour participer au Championnat de France Open de Match Racing.

En cas de désistement d'un des barreaux sélectionnés au Championnat de France Open de Match Racing 2024, la procédure de repêchage sera conforme au Règlement du Championnat de France Open de Match Racing, disponible sur l'espace : <https://match-racing.ffvoile.fr/>

3. Inscription :

Les barreaux s'inscrivent directement auprès de chaque organisateur d'épreuve.

Toutes les épreuves seront annoncées par un avis de course mentionnant des dates limites d'inscription.

Les avis de course seront disponibles sur les sites des organisateurs.

Lors des inscriptions sur la phase 1, dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à la capacité d'accueil de l'organisateur, la priorité sera donnée dans l'ordre :

1. Aux barreaux de la Ligue dans laquelle l'épreuve a lieu, sans dépasser si nécessaire 50% pour 4 bateaux et 60% pour une flotte de 6 bateaux.
2. Aux barreaux du bassin Méditerranée,
3. Aux barreaux extérieurs au bassin mais qui choisissent celui-ci pour se sélectionner au Championnat de France.

L'organisateur tiendra compte de la dernière ranking WS et éventuellement ensuite de l'ordre d'envoi des courriers accompagnés obligatoirement du chèque de caution de participation (cachet de La Poste faisant foi), en respectant les priorités définies ci-dessus.

Au plus tard le matin du jour de la confirmation d'inscription de la finale de bassin, tous les candidats postulant à la participation au Championnat de France Open de Match Racing 2024, devront fournir un chèque de caution à l'ordre de la FFVoile de 500€ garantissant leur participation potentielle au Championnat de France Open de Match Racing.

4. Equipages :

Application de l'article 4 du règlement du Championnat de France Open de Match Racing 2024.

5. Règles applicables :

Les épreuves de match-racing du Bassin Méditerranée sont régies par :

- les règles de World Sailing,
- les prescriptions de la FFVoile,
- le règlement du Championnat de France de Match-racing Open 2024,
- le règlement du Championnat de Bassin Méditerranée 2023-2024,
- les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection et de finale.

6. Calendrier :

DATE	EPREUVES	GRADE	CLUB	LIEU
Phase 1 - Rounds robin sélectifs				
14 et 15 octobre 2023	Sélective n° 1 / Chpt Med	4	YCGM	La Grande Motte
4 et 5 novembre 2023	Sélective n° 2 / Chpt Med	4	AMRA	Antibes
13 et 14 janvier 2024	Sélective N°3 / Chpt Med	4	YCGM	La Grande Motte
Phase 2 - Finale de bassin				
24 et 25 février 2024	Finale / Chpt Med	4	AMRA	Antibes

Les lieux et dates des phases 1 et 2 pourront être exceptionnellement modifiés en cas de forces majeures.

SELECTIVES DE BASSIN MEDITERRANEE :

Sélective 1 : Occitanie

- Dates & Grade : 14 et 15 Octobre 2023 - Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : Elliot 6 (4)
- Club organisateur : Yacht Club de La Grande Motte
- Site internet : <https://www.ycgm.fr>
- Contacts : Aude Trabach aude@ycgm.fr / François Verdier francoisverdier.voile@gmail.com

Sélective 2 : AMRA

- Dates & Grade : 4 et 5 Novembre 2023 - Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : B 7.5 (6)
- Club organisateur : AMRA
- Site internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>
- Contact : Yoann Peronneau contact@matchraceantibes.fr

Sélective 3 : Occitanie

- Dates & Grade : 13 et 14 Janvier 2024- Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : Elliot 6 (4)
- Club organisateur : Yacht Club de La Grande Motte
- Site internet : <https://www.ycgm.fr>
- Contacts : Aude Trabach aude@ycgm.fr / François Verdier francoisverdier.voile@gmail.com

FINALE DE BASSIN MEDITERRANEE : Antibes

- Dates & Grade : 24 et 25 février 2024 - Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : Bénéteau 7.5 (6)
- Club organisateur : AMRA

- Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>
- Contact : Yoann Peronneau contact@matchraceantibes.fr

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DU BASSIN ATLANTIQUE 2023- 2024

1. Organisation :

Les épreuves du championnat de bassin Atlantique sont organisées par les clubs des Ligues de Bretagne, des Pays de la Loire et de Nouvelle Aquitaine, sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

Le règlement du championnat de bassin Atlantique 2023 - 2024 est soumis à celui du championnat de France de match-racing 2024 [disponible sur le site de la Fédération Française de Voile : https://match-racing.ffvoile.fr/](https://match-racing.ffvoile.fr/)

La coordination du championnat de bassin Atlantique est assurée par :

- Thierry POIREY : thierrypoirey56@orange.fr
- Marc REINE : marc.reine@wanadoo.fr
- Mathieu RICHARD : mathieu.richard@ffvoile.fr

2. Fonctionnement :

Le championnat de bassin Atlantique 2023 - 2024 se déroule selon les phases de sélections successives suivantes :

- 3 épreuves « sélectives de bassin »
- 1 finale de bassin

1. Les sélectives de bassin :

Les barreurs peuvent participer à toutes les sélectives de bassin dans la limite des possibilités d'invitation des organisateurs.

Il faut un minimum de 4 barreurs effectivement présents sur l'épreuve pour valider la sélective. En cas d'annulation d'une sélective, l'organisateur fera tout son possible pour la reporter à une autre date.

Qualifications pour la finale de bassin :

- 3 places seront attribuées en « qualification directe » : une par sélective
- 6 places seront attribuées sur le « classement du bassin Atlantique »
- au moins 1 place sera attribuée sur invitation (« wild card »)

a) Qualification directe :

Le premier barreur français de chaque sélective sera directement qualifié pour la finale de bassin. Les barreurs ainsi qualifiés ne seront pas pris en compte pour l'attribution de la place qualificative lors des sélectives suivantes.

A l'issue de chaque sélective, le barreur sélectionné directement pour la finale de bassin devra confirmer par écrit son engagement à participer à la finale de bassin ou bien se désister officiellement auprès des coordonnateurs de bassin. En cas de désistement la place qualificative sera attribuée au barreur suivant.

b) Qualification sur le « classement du bassin Atlantique » :

A chaque participation à l'une des sélectives, les barreaux se verront attribuer des points qui prennent en compte le nombre d'inscrits et leur place finale (voir tableau ci-après).

Le classement d'un barreur s'effectue sur le cumul des points prenant en compte le résultat de ses deux meilleures sélectives (NB : il est possible de participer à plus de 2 sélectives, mais seuls les 2 meilleurs résultats de chaque barreur sont pris en compte).

6 barreaux seront sélectionnés pour la finale de bassin selon le « classement du bassin Atlantique » à **l'issue des 3 Sélectives.**

TABLEAU DES POINTS

NOMBRE DE PARTICIPANTS	10	9	8	7	6	5	4
CLASSEMENT 1	10,00	9,94	9,87	9,77	9,65	9,47	9,21
2	8,95	8,77	8,55	8,27	7,89	7,37	6,58
3	7,89	7,60	7,24	6,77	6,14	5,26	3,95
4	6,84	6,43	5,92	5,26	4,39	3,16	1,32
5	5,79	5,26	4,61	3,76	2,63	1,05	
6	4,74	4,09	3,29	2,26	0,88		
7	3,68	2,92	1,97	0,75			
8	2,63	1,75	0,66				
9	1,58	0,58					
10	0,53						

En cas d'égalité en points au « classement du bassin Atlantique » :

1. Le départage se fera en fonction du nombre de meilleures places sur toutes les sélectives courues pour chacun d'entre eux, jusqu'à ce que l'égalité soit résolue.
2. Si l'égalité persiste, le départage se fera en faveur de la meilleure place obtenue lors de la dernière épreuve courue par chacun des barreaux, que ces barreaux se soient rencontrés ou non.
3. Si l'égalité persiste toujours, alors le départage se fera en faveur du barreur le mieux classé sur la dernière Ranking World Sailing disponible.

c) Invitations (« Wild Card ») :

Au moins une place sera attribuée sous forme d'invitation par les coordonnateurs du bassin Atlantique parmi les barreaux en ayant fait la demande.

Si à l'issue des sélectives le nombre de places attribuées selon le règlement est inférieur à 10, alors les coordonnateurs de bassin pourront attribuer des invitations supplémentaires afin d'avoir un total de 10 skippers à la finale de bassin.

Les demandes d'invitation devront être effectuées **au plus tard le 5 février 2024** et adressées par mail à mathieu.richard@ffvoile.fr

2. La finale de bassin :

La finale de bassin est l'épreuve de qualification pour le championnat de France de Match-racing Open 2024.

Un maximum de 10 barreaux seront sélectionnés pour la finale de bassin, selon les modalités définies dans l'article précédent.

Les 3 premiers barreaux français de la finale de bassin seront sélectionnés pour participer au championnat de France de Match-racing Open 2024.

En cas de désistement de barreur sélectionné, la procédure de repêchage sera conforme au Règlement du Championnat de France de Match-racing Open 2024, disponible sur l'espace : <https://match-racing.ffvoile.fr/>

En cas d'annulation de la finale de bassin, les responsables de bassin et l'organisateur feront tout leur possible pour la reporter à une date ultérieure.

En cas de force majeure, les responsables de bassin pourront être amenés à désigner les 3 barreaux qualifiés pour le championnat de France.

Les skippers classés derrière les 3 premiers pourront faire une demande d'invitation auprès de la FFVoile, Département des Pratiques Sportives à habitable@ffvoile.fr (au moins 3 places seront attribuées en wild card).

La date limite pour faire une demande d'invitation est fixée au plus tard au lendemain de la dernière finale de bassin.

Au plus tard le matin du jour de la confirmation d'inscription de la finale de bassin, tous les candidats postulant à la participation au Championnat de France Open de Match Racing 2024, devront fournir un chèque de caution à l'ordre de la FFVoile de 500€ garantissant leur participation potentielle au Championnat de France Open de Match Racing.

3. Calendrier :

MATCH RACING BASSIN ATLANTIQUE 2023 - 2024		
Sélective Espoirs	SR Perros Guirec	28 - 29 octobre 2023
Sélective Open 1	APCC Pornichet	2 - 3 décembre 2023
Sélective Open 2	CN Lorient	20 - 21 janvier 2024

Sélective Open 3	SNO Nantes	3 - 4 février 2024
Finale de Bassin	CN Pornic	17 - 18 février 2024

Sélective 1 : Pornichet

- Dates & Grade : 2 - 3 décembre 2023 - Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : APCC Voile Sportive, Port de Pornichet -Tél : 09 53 35 88 51
- Site Internet : <http://www.apcc-voilesportive.com>
- Contact : José VASQUEZ - Adresse de messagerie : jose@apcc-voilesportive.com

Sélective 2 : Lorient

- Dates & Grade : 20 - 21 janvier 2024 - Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : Centre Nautique de Lorient -Tél : 02 97 84 81 30
- Site internet : <http://www.cnlorient.com>
- Contact : Charles-Henri Andrieu - Adresse de messagerie : charles-henri.andrieu@orange.fr

Sélective 3 : Port Breton (Carquefou)

- Dates & Grade : 3 - 4 février 2024 - Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : J22
- Club organisateur : Sport Nautique de l'Ouest (SNO) - Tél : 02 40 50 81 51
- Site internet : <http://www.snonantes.com>
- Contact : Florian Ribeiro - Adresse de messagerie : florian.ribeiro@snonantes.fr

Finale de bassin Atlantique : Pornic

- Dates & Grade : 17-18 février 2024 - Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : CN Pornic, Port de Pornic -Tél : 02 40 82 34 72
- Site Internet : <http://www.cnpornic.com>
- Contact : Sarah Ben Amar - Adresse de messagerie : infos@cnpornic.com

4. Inscriptions :

Il est demandé aux barreaux comptant participer aux sélectives du bassin Atlantique de s'y inscrire le plus tôt possible, afin de faciliter le travail de préparation des épreuves.

Toutes les épreuves seront annoncées par un avis de course mentionnant des dates limites d'inscription. Les avis de course seront disponibles sur les sites des organisateurs.

La pré-inscription se fait dans un premier temps par mail, puis le jour de l'épreuve les barreaux doivent s'acquitter de leur droit d'inscription et fournir un chèque de caution à l'organisateur.

Dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à la capacité d'accueil d'une sélective, la priorité d'inscription sera donnée dans l'ordre :

1. Aux barreaux pas encore sélectionnés pour la finale de bassin
2. Aux barreaux du club organisateur
3. Aux barreaux de la ligue dont dépend le club organisateur
4. Aux barreaux de la façade Atlantique

5. Aux barreaux ayant fait en premiers leur demande de pré-inscription auprès du club organisateur

5. Règles applicables :

Les épreuves de match-racing du bassin Atlantique sont régies par :

- les règles World Sailing,
- les prescriptions de la FFVoile,
- le règlement du championnat de France de Match-racing Open 2024
- le règlement du championnat de bassin Atlantique 2023-2024,
- les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE BASSIN MANCHE 2023 – 2024

1 - Organisation :

Le règlement du Championnat de Bassin Manche 2023 - 2024 est soumis à celui du Championnat de France de Match Racing Open 2024.

La coordination du Championnat de bassin Manche est assurée par :

Cédric Chateau cedchateau@gmail.com

Pauline Courtois pauline@courtois.eu

2 – Fonctionnement :

Le Championnat de Bassin Manche 2023 - 2024 se déroule selon les phases de sélections successives suivantes :

- Sélectives de bassin (CVSAE, YCCherbourg, YCGranville)
- Finale de bassin (YCCherbourg).

En cas d'annulation d'une des sélectives les responsables de bassin et l'organisateur de ladite sélective proposeront, dans la mesure du possible, une date et un lieu de report. Si aucune solution de report n'est trouvée, les responsables de bassin devront alors sélectionner le ou les barreurs pour la phase suivante en accord avec le coordinateur national.

3 – Sélectives de Bassin :

Les barreurs peuvent participer à toutes les sélectives de bassin dans la limite des possibilités d'invitation des organisateurs. Les sélectives de bassin qualifient les deux premiers barreurs à la finale de bassin Manche. Si des barreurs se désistent à l'issue des sélectives de bassin, les suivants au classement de l'épreuve seront sélectionnés. Si un barreur est sélectionné sur plusieurs sélectives de bassin, il sera qualifié par la première épreuve qualificative sur laquelle il se sera sélectionné.

Sélectives	Nbre de bateaux	Nbre de barreurs invités	Nbre de barreurs sélectionnés
YC Cherbourg 11/12 Novembre 2023	6 – J80	8	2 premiers barreurs
YC Granville 20/21 Janvier 2024	6 - J80	8	2 premiers barreurs
CVSAE 03/04 Février 2024	6 – FC7.5	8	2 premiers barreurs

4 - Finale de Bassin :

La finale de bassin Manche (10 Barreurs) est ouverte aux deux premiers équipages sélectionnés lors de chaque sélective de bassin. Quatre invitations seront attribuées par les coordinateurs de bassin en accord avec le coordinateur national. Les demandes d'invitation devront être envoyées par mail aux deux coordinateurs de façade avant le 05 février 2024.

A l'issue de cette finale de bassin, les 3 premiers barreurs de la finale de bassin seront qualifiés pour participer au Championnat de France de Match Racing Open 2024. Une invitation sera attribuée par les coordinateurs de bassin en accord avec le coordinateur national. Les demandes d'invitation devront être envoyées par mail aux deux coordinateurs de façade avant le 12 Février 2024.

En cas de désistement d'un des barreurs sélectionnés au Championnat de France Open de Match Racing 2024, la procédure de repêchage sera conforme au Règlement du Championnat de France Open de Match Racing, disponible sur l'espace : <https://match-racing.ffvoile.fr/>

Finale de Bassin	Nbre de bateaux	Nbre de barreurs invités	Nbre de barreurs sélectionnés
YC Cherbourg 10 / 11 Février 2024	6 – J80	10	6 barreurs issus des sélectives de bassin 4 barreurs invités (coordination de Bassin)

Au plus tard le matin du jour de la confirmation d'inscription de la finale de bassin, tous les candidats postulant à la participation au Championnat de France Match Racing 2024, devront fournir un chèque de caution de participation au Championnat de France Match Racing, d'un montant de 500 €.

6 - Inscriptions :

Toutes les épreuves seront annoncées par un avis de course avec les dates limites d'inscription. A l'issue de chaque phase, les barreurs doivent confirmer leur accord de participation aux phases suivantes par écrit (e-mail). Les frais d'inscription seront exigés et encaissés pour rendre l'inscription définitive et éviter les désistements tardifs.

7 - Equipages :

Application de l'article 4 du règlement du Championnat de France de Match Racing Open 2024 : disponible sur l'espace : <https://match-racing.ffvoile.fr/>

8 - Règles applicables :

Application de l'article 5 du règlement du Championnat de France de Match Racing Open 2024.

9 - Calendrier :

Sélectives de Bassin :

Yacht Club de Cherbourg

11 & 12 Décembre 2023 – J80

Contact : maxime@yc-cherbourg.com
Quai de Misaine 50100 Cherbourg-en-Cotentin
Tel. : : 06 48 03 45 32

❖ Yacht Club de Granville
20 & 21 Janvier 2024 – J80
Contact : vpmanche@gmail.com
Rue des Isles 50400 Granville

CVSAE

03 et 04 Février 2024 – FC7.5
Contact : cedchateau@gmail.com
5 voie du Mesnil 76410 Tourville la Rivière
Tél. : 06 63 02 67 29

Finale de bassin :

Yacht Club de Cherbourg
10 & 11 Février 2024 – J80
Contact : maxime@yc-cherbourg.com
Quai de Misaine 50100 Cherbourg-en-Cotentin
Tel. : : 06 48 03 45 32

Règlement du Championnat de France Espoirs de Match Racing



1. Organisation :

Le Championnat de France Espoirs de Match Racing sera organisé par l'AMRA Antibes. Il se déroulera à Antibes, du 14 au 17 novembre 2024. Cette épreuve décerne le titre de « Champion de France Espoirs de Match Racing – 2024 ». Cette compétition sera courue sur des First Class 7.5.

2. Fonctionnement :

Le Championnat de France Espoirs de Match Racing est ouvert à 10 barreurs.
Seront sélectionnés au Championnat de France Espoirs de Match Racing, les 10 barreurs français suivants :

- les 3 premiers barreurs français au classement de la sélective Manche / Mer du Nord,
- les 3 premiers barreurs français au classement de la sélective Atlantique,
- les 3 premiers barreurs français au classement de la sélective Méditerranée,
- 1 barreur français candidat invité par la Commission restreinte de la Commission Nationale Match Racing,

Si cette procédure ne permet pas de sélectionner 10 barreurs, la Commission Nationale Match Racing, via la commission restreinte, se réserve le droit d'inviter les barreurs candidats de son choix.

Les demandes d'invitation doivent parvenir à la Commission Nationale Match Racing au plus tard le lendemain de la dernière sélective « Espoirs Match Racing », à l'adresse : habitable@ffvoile.fr

Lorsque l'organisateur du Championnat de France Espoirs de Match Racing est en mesure de réunir une flotte de 8 bateaux et que la participation aux sélectives à ce championnat de France ou le nombre de demandes d'invitations le justifient, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'ouvrir ce championnat de France à 12 barreurs, en augmentant à trois (3) le nombre d'invitations.

Un barreur peut s'inscrire dans le bassin de son choix.

Un barreur ne peut participer qu'à une seule sélective de bassin.

Lors de chaque sélective (avant le début de la compétition) les barreurs souhaitant jouer leur sélection au Championnat de France Espoirs Match Racing, devront déposer, auprès de l'organisateur, un chèque de caution de participation d'un montant de 400 € (à l'ordre de la FFVoile).

3. Inscription :

→ Aux épreuves de Sélection :

Les barreurs doivent s'inscrire directement auprès de chaque organisateur.

→ Au Championnat de France Espoirs de Match Racing 2024 :

Les dossiers d'inscription des barreurs qualifiés devront être envoyés au plus tard 10 jours après leur qualification, à l'AMRA Antibes.

Les dossiers d'inscription des barreurs invités par la Commission Nationale Match Racing devront être envoyés au plus tard 10 jours après la confirmation d'invitation.

→ Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Espoirs de Match Racing 2024 :

- la fiche d'inscription dûment complétée

- le chèque de frais de constitution de dossier de : **400 €**

Possibilité de régler par virement en indiquant sur le libellé CFEMR et le nom du barreur
IBAN : FR76 3007 7049 4725 8355 0020 089

- le chèque de garantie de participation de : **400 €**
(à l'ordre de la FFVoile à remettre à l'organisateur de la sélective)

- le chèque de caution matériel de : Cf. avis de course

Dossier à envoyer au club

Pôle Voile Match Racing – AMRA

CREPS Sud Est Antibes BP 47 – Avenue du 11 novembre - 06601 Antibes Cédex

E-mail : contact@matchraceantibes.fr - Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

Contacts : Yoann Péronneau - Mail : yoann@yoann.org

Philippe Michel — Mail : philippe.michel@ffvoile.fr

4. Equipage :

Pour l'ensemble des épreuves sélectives au Championnat de France Espoirs de Match Racing et pour le Championnat de France Espoirs de Match Racing :

Limites d'âge :

Le championnat est ouvert aux coureurs âgés de 15 à 25 ans.

L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année en cours.

Pour 2024, cela correspond aux jeunes nés entre le 01 janvier 1999 et le 31/12/2009 inclus.

Poids maximum et nombre de personnes à bord :

Le poids maximum de l'équipage (barreur/barreuse inclus) est fixé à 350 kg.

Le nombre de personnes à bord est défini dans les avis de course des différentes épreuves mais ne pourra pas être inférieur à 3 équipiers ni supérieur à 5 équipiers.

Licence Club FFVoile :

Tout(e) équipier(e) devra posséder :

- Sa licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition pour les majeurs (licence Club FFVoile mention « compétition »),

Ou

- Sa licence Club FFVoile (mention « adhésion » ou « pratiquant ») accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an pour les majeurs.

Un barreur sélectionné ne pourra être remplacé que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing. En cas de désistement d'un barreur sélectionné, la Commission Nationale Match-Racing pourra désigner un barreur remplaçant.

Pour obtenir un N° d'identification World Sailing, consultez le site World Sailing :

<https://www.sailing.org/sailors/world-sailing-profile/>

5. Règles applicables :

Le Championnat de France Espoirs de Match Racing est régi par :

- les règles World Sailing,
- les prescriptions de la FFVoile,
- le présent règlement, les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection.

Conformément à la régulation 20 World Sailing « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.

6. Calendrier des épreuves sélectives :

Méditerranée : 21 & 22 septembre 2024 (TBC) – FC 7.5

Pôle Voile Match Racing – AMRA

CREPS Sud Est Antibes BP 47 – Avenue du 11 novembre - 06601 Antibes Cédex

E-mail : contact@matchraceantibes.fr - Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

Contacts : Yoann Péronneau - Mail : yoann@yoann.org

Philippe Michel — Mail : philippe.michel@ffvoile.fr

Manche/ Mer du Nord : 21 & 22 Septembre 2024 – J80

Yacht Club de Cherbourg

Contact : maxime@yc-cherbourg.com

Quai de Misaine 50100 Cherbourg-en-Cotentin

Tel. : : 06 48 03 45 32

Atlantique :

**BANQUE
POPULAIRE** 
PARTENAIRE
OFFICIEL

 
PARTENAIRES
MAJEURS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

Règlement du Championnat de France Féminin de Match Racing



1. Organisation :

Le Championnat de France Féminin de Match Racing sera organisé par le Yacht Club de Cherbourg. Il se déroulera à Cherbourg, du 21 au 24 novembre 2024. Cette épreuve décerne le titre de « Championne de France Féminin de Match Racing – 2024. Il sera couru sur des J80.

2. Fonctionnement :

Le Championnat de France Féminin de Match Racing est réservé aux équipages français exclusivement féminins, invités par la Commission Nationale Match Racing en accord avec le club organisateur, **et ce jusqu'au 09 octobre.**

Si au 09 octobre à minuit, le quota de 8 équipages français n'est pas atteint, la CNMR et le club organisateur se réserve le droit d'inviter des équipages étrangers.

Les demandes d'invitation devront être envoyées au club organisateur (contact@apcc-voilesportive.com) et en copie au Département Habitable de la FFVoile (habitable@ffvoile.fr), au plus tard le 15 novembre 2024.

10 barreaux maximum seront invitées pour l'épreuve, toutefois l'AO en accord avec la FFVoile se réserve le droit d'inviter des barreaux supplémentaires. Seules les barreaux invitées par la FFVoile en accord avec l'AO seront admissibles.

3. Inscription :

→ Au Championnat de France Féminin de Match Racing 2024 :

Les dossiers d'inscription des équipages invités devront être envoyés au plus tard 10 jours après leur confirmation d'invitation YC de Cherbourg.

→ Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Féminin de Match Racing :

- fiche d'inscription dûment complétée

- chèque de constitution de dossier :
(à joindre obligatoirement au formulaire d'inscription)

350 € par équipage

- le chèque de caution matériel

Montant cf avis de course

Dossier à envoyer à :

Yacht Club de Cherbourg
Quai de Misaine - 50100 Cherbourg-en-Cotentin

- Site Internet : <https://yc-cherbourg.com/>
- Site Contact : Maxime MESNIL – Adresse mail : maxime@yc-cherbourg.com
Tel. : 06 48 03 45 32

4. Equipage :

4.1. Le nombre de personnes à bord est défini dans l'avis de course de l'épreuve mais ne pourra pas être inférieur à 3 équipières ni supérieur à 6 équipières.

4.2. Le poids moyen d'une équipière, pour le Championnat de France Féminin de Match Racing, est fixé à 68 kg.

Le poids maximum d'équipage (**Y**) devra être fixé par l'organisateur sur la base du calcul suivant :
 $Y = 68\text{kg} \times \text{nombre standard d'équipières fixé pour le support (X)}$

L'organisateur peut autoriser des équipages à courir avec X-1, X, ou X+1 équipières.

Ex : Pour un J80, 5 équipières standard, barreuse comprise.
Poids maximum autorisé : $68 \times 5 = 340$ kg.

4.3. Toute équipière devra posséder :

- Sa licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition pour les majeurs (licence Club FFVoile mention « compétition »),

Ou

- Sa licence Club FFVoile (mention « adhésion » ou « pratiquant ») accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an pour les majeurs.

Une barreuse sélectionnée ne pourra être remplacée que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing. En cas de désistement d'une barreuse sélectionnée, la Commission Nationale Match-Racing pourra désigner une barreuse remplaçante.

Pour obtenir un N° d'identification World Sailing, consultez le site World Sailing :

<https://www.sailing.org/sailors/world-sailing-profile/>

5. Règles applicables :

Le Championnat de France Féminin de Match Racing est régi par :

- les règles World Sailing, les prescriptions de la FFVoile,
- le présent règlement, l'avis de course et les instructions de course de l'épreuve,
- Conformément à la réglementation 20 World Sailing « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.

AUTRES EPREUVES DE MATCH RACING 2024

EPREUVES DE GRADE 1 ou 2

Trophée Lionell Van Der Houwen (European Match Race Tour) (Grade 2) - First Class 7.5 (6)

Du 16 au 18 février 2024 (TBC)
AMRA
CREPS Sud Est Antibes BP 47 - Avenue du 11 novembre - 06601 Antibes Cédex
E-mail : contact@matchraceantibes.fr - Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

Youth European Championship (Grade 2 Jeunes) – J22

Du 3 au 5 mai 2024
SNO Nantes – Contact : Mathieu Richard
Mail : mathieu.richard@ffvoile.fr
17 chemin de Port Breton – 44470 Carquefou
E-mail : info@snonantes.fr - Site internet : <https://www.snonantes.fr/>

Internationaux de France de Match Racing Championnat de France Elite de Match Racing Open (Grade 2) – Support : J80

Du xx au xx juillet 2024 :
APCC Voile Sportive – Contact : José Vazquez
Port de Plaisance Cidex 1 - 44380 Pornichet - Tél : 09 53 35 88 51 – Fax : 02 40 15 48 31
E-mail : jose@apcc-voilesportive.com
Site internet : <http://www.apccvoilesportive.com>



International Bédanne's Cup (Grade 2)

Du xx au xx décembre 2024
CV Saint Aubin Elbeuf – Contact : Frédéric Moretti
Tél : 02 35 87 91 89 - Mail : fred@bedanne.com
Base de Loisirs de Bédanne – 5 voie du Mesnil – 76410 Tourville La Rivière
E-mail : info@cvsae.org - Site internet : <http://www.cvsae.org>

EPREUVES DE GRADE 3 ET 4

Viking's Cup (Grade 3)

Du **xx** au **xx** décembre 2024

CV Saint Aubin Elbeuf – Contact : Frédéric Moretti

Tél : 02 35 87 91 89 - Mail : fred@bedanne.com

Base de Loisirs de Bédanne – 5 voie du Mesnil – 76410 Tourville La Rivière

E-mail : info@cvsae.org - Site internet : <http://www.cvsae.org>

Championnat de France Universitaire de Match Racing : (Grade 4)

Du 6 au 7 avril 2023

Centre Nautique de Saint – Cast – Le Port – 22380 Saint Cast Le Guildo

Tél : 02 96 41 86 42 - Mail : contact@centre-nautique-saint-cast.fr

Site internet : <http://www.centre-nautique-saint-cast.fr>

Sélectives :

Manche : non – communiqué.

Atlantique : non – communiqué.

Méditerranée : non – communiqué

Lien direct pour suivre toute la pratique universitaire : <http://www.sport-u.com/>

CONTACTS

DES RESPONSABLES DU MATCH RACING A LA FFVOILE

Nathalie Péberel (Présidente de la Commission)

nathaliepeberel@hotmail.com

Pratiques Sportives - Pôle Habitable FFVoile :

habitable@ffvoile.fr

Site internet de la FFVoile :

Toutes les informations fédérales sont accessibles sur le site de la FFVoile : www.ffvoile.fr

Espace Compétition : <https://umbraco.ffvoile.fr/espace-competition/>